

Action économique » Affaires réglementaires

## Ventes au déballage • 2009-2017

[Open in Bach](#)

### Présentation du contenu

La vente au déballage (vide-greniers, brocantes ou braderies, ventes de produits alimentaires) permet de vendre des marchandises, neuves ou d'occasion. L'organisateur, qu'il soit particulier, professionnel ou association, doit faire une déclaration au maire de la commune, sous peine d'une amende.

Date de l'unité documentaire 2009-2017

### Biographie ou histoire

La vente au déballage (vide-greniers, brocantes ou braderies, ventes de produits alimentaires) permet de vendre des marchandises, neuves ou d'occasion. L'organisateur, qu'il soit particulier, professionnel ou association, doit faire une déclaration au maire de la commune, sous peine d'une amende.

### Statut juridique

Archives publiques

### Descripteurs

**Sujet :** action économique • police économique • vente au déballage

**Cotes extrêmes :** 962 W 6

### Sous-unités (1)

- Registres annuels des déclarations préalables. • 2009-2017